ADVIS SVR L'ESTAT,

touchant les Affaires

PRESENTES,

& le gouuernement Estranger.



A PARIS.

ADVIS SVR L'ESTAT, TOVCHANT les Affaires presentes, & le gouuernement Estranger.

VOvs me demandez ce qu'on pensoit de mon temps de la confiance que la deffuncte Reyne Mere Marie de Medicis auoit establie au Mareschal d'Ancre, & quel sentiment i'en auois; Moy, qui sans m'interesser beaucoup à ce qu'on faisoit à la Cour, ay tousiours trauaillé pour m'instruire de ce qu'on y deuoit faire. Tout ce que ie puis donc est de vous écrire en abregé les sentimens de nostre vieille Cour, & d'y joindre vn Extraict des temps & des Histoires: Pour vous monstrer que les *Estrangers ne doiuent point estre admis dans le maniement des affaires publiques.*

C'est vne maxime politique receuë de tous temps, Que les Estrangers introduisant les mœurs & les vices de leurs païs, dans celuy qu'ils viennent habiter, y corrompent toutes choses; & que de cette corruption naissent les vices, qui donnoient autrefois sujet au Prophete Ezechiel de s'escrier contre Ierusalem, *Ta soucke & ta generation est de la terre de Chanaan, ton pere est Amorrhæen & ta mere Chætene*: C'est pourquoy le Sage deffend absolument d'admettre les Estrangers aux honneurs qui sont deubs aux veritables Citoyens; *Ne transfere point aux Estrangers les honneurs qui te sont deubs; & ne commet point tes iours à l'homme cruel, de crainte que les Estrangers ne se fortifient de tes forces, & que le fruict de tes trauaux ne passe dans vne maison Estrangere.*

Ce mesme fondement a seruy au Philosophe dans sa Politique, pour luy faire dire hardiment que le moyen de destruire vn Estat est d'y appeller les Estrangers; c'est ce qu'il fortifie par vne longue suitte d'Exemples, faisant voir que tous les Estats qui les ont receus, ont esté renuersez par eux, ou par les diuisions ausquelles ils ont donné naissance: parce que tout ce qui n'est pas de mesme nature que le reste est vn principe de diuision, & toute diuision emporte auec soy la ruine & la destruction de la chose diuisée: C'est pourquoy dans toutes les Republiques bien policées les Estrangers n'ont point esté admis.

Vous ne sçauriez douter de celle des Hebreux, puis que vous auez desia vû l'auersion qu'ils y auoient, & le conseil de leur Sage sur cela: & s'il vous reste encore quelque scrupule, escoutez la deffence qui

en fust fait au peuple, lors que Dieu luy promit vn Roy, *Tu ne pourras, dit le Seigneur, élire vn Roy d'vne nation Estrangere, mais tu le choisiras parmy tes Freres.*

Les Peres ont tousiours eu de l'auersion pour eux; les Atheniens n'ont pas mesme voulu leur donner l'entrée de leur ville: Et à cette loy de Solon, Pericles adjousta que ceux-là seulement fussent faits Citoyens d'Athenes, qui soient nez de pere & de mere Atheniens; de sorte que Euagoras eut de la peine apres beaucoup de bien faits & de seruices rendus à la Republique, d'y estre admis au rang des Citoyens: apres quoy il encherit sur les autres, & fit vne loy, par laquelle les bastards estoient priuez des droits de la Bourgeoisie, quoy que le premier il l'ait violée en faueur d'vn bastard qu'il laissa pour son successeur. Voyez iusques où alloit la delicatesse des Antiens quand il falloit estre estimé Citoyen de leur Republique.

Les Lacedemoniens & les Thebains par l'ordre de Lycurgue donnerent l'exclusion de leurs Republiques aux Estrangers: Les Spartes obseruerent si exactement cette loy, qu'ils furent appellez DIRINOXENES, c'est à dire, comme vous sçauez, inhospitaliers: & si quelques Citoyens sortant de Sparte sejournoit chez les Estrangers, il estoit puny de mort: parce qu'il s'estoit exposé a emprunter leurs vices, & à les rapporter parmy ses Concitoyens.

Les Egyptiens ne vouloient point auoir de commerce auec eux; & les Romains, enfin, les considererent tousiours comme indignes de porter les marques de leurs Citoyens: C'est pour cela que l'vne de leurs anciennes Loix leur deffendoit de monter sur la muraille de la ville: c'est pour cela que Marcellus Consul ne pust souffrir qu'vn Estranger a qui Iules Cesar auoit donné le droit de Bourgeoisie, fut esleué à la charge de Decurion, & qu'il le fit prendre & foüetter dans la place publique, afin de luy oster l'impression qu'il auoit eüe, qu'on le deust traitter comme Citoyen Romain; & c'est pour cette mesme raison que Claudius Cesar deffendit aux Estrangers, sur peine de mort, de prendre des Noms de Famille Romaine, de crainte de confondre en eux ce qui n'estoit deub qu'aux Citoyens de Rome. Vous auez leu comme moy les plaintes qu'on faisoit contre Iules Cesar, parce qu'il auoit introduit des François dans le Senat: *Cesar* (disoit-on) *triomphe des Gaulois, & les amene captifs en cette ville. Et ces mesmes Gaulois quittent dans le Senat leurs courtes robbes & en prennent de longues.* Au rapport de Tacite au liure quatriesme de ses Annales.

L'Empire d'Allemagne s'estant composé du débris du Romain, en

a gardé

a gardé beaucoup de loix fondamentales, entre lesquelles est celle-cy, *Que la dignité de l'Empire ne puisse estre transferée à celuy qui n'est pas originaire Allemand.* Ce qui fit que Charles Quint, lors qu'il fit le serment auquel les Empereurs sont obligez, iura qu'il n'admettroit point aux affaires publiques les Estrangers, mais seulement des personnes choisies d'entre la Noblesse d'Allemagne.

La Republique de Venise ne souffre point les Estrangers dans son Senat : Les Suisses n'admettent dans les Charges que leurs Compatriottes ; Et les Princes des Païs-bas trouuent entre les loix, sur l'obseruation desquelles ils sont obligez de iurer, quand ils entrent dans le Gouuernement, celle *de ne donner aucune charge publique aux Estrãgers.*

Que vous diray-je des autres païs de l'Europe, les coustumes en sont diuerses ; mais par tout l'inclination a esté de tout temps esgale. Iamais les Sujets naturels n'ont pû souffrir la domination Estrangere. Les Polonois qui par leur droit d'eslection prennent des Roys où bon leur semble, ne pûrent souffrir que Casimir donnast les Charges de Magistrature à des Allemands : Ils chasserent pour cela Boleslas le chauue, & le vieil Mieziſlas du Royaume.

Les Escossois ayment mieux donner leur foy, & rendre leurs obeïssances à vne Femme Angloise, qu'à François le Dauphin ; & les Anglois voyans qu'ils ne pouuoient empescher que Marie leur Reyne n'espousast Philippes de Castille Fils de Charles Quint, dont elle achepta la possession auec vne somme immense d'argent, entre des conditions moyennant lesquelles ils consentirent au mariage : celle-là fut la premiere, *Qu'aucun Estranger n'auroit la Magistrature, ny ne seroit receu aux honneurs publics.* Et bien qu'il y eust vne parfaite vnion alors entr'eux & les Espagnols, la ialousie pourtant qu'ils en conceurent lors qu'ils apprehenderent de leur voir tomber le Ministere entre les mains fut si grande, qu'ils commencerent leur capitulation par là, comme par l'endroit qui leur estoit le plus sensible.

Les François qui ont tousiours voulu viure selon leur ancienne liberté, n'ont iamais pû souffrir le Ministere Estranger ; non seulement parce qu'ils se voyent par eux deuancez dans les Charges & dans les honneurs dont ils sont tres-ialoux : mais parce qu'il leur a esté presque impossible de s'accoustumer à la legereté des Anglois, à la pesanteur des Allemands, au fast des Espagnols, & à la longueur des Italiens, tant à bien resoudre qu'à bien faire ; les nouuelles façons d'agir qu'on a voulu introduire parmy eux, & sur tout dans les choses où il y va de l'interest des particuliers, leurs ont esté insuportables : Et nostre

Histoire nous en remarque peu qui en ayent remporté tout l'aduãtage qui s'en estoient promis. Charlemagne eust beaucoup de peine a estouffer par adresse & par force les conspirations que les Lorrains firent contre luy: parce que pour la Iustice & pour les Armes il se seruoit plûtost des Estrangers que de ceux du païs. Charles Duc de Bourgongne, apres auoir essuyé les plaintes que ses Sujets firent contre luy, de ce qu'il auoit esleué le Comte de Campobachy Neapolitain, iusques à sa faueur & à son Ministere, trouua qu'il auoit donné ses affe-ctions à vn traistre, & que son Estat estoit en danger par l'infidelité de celuy à qui il en auoit confié la conduite. Charles le Simple ayant voulu au mespris des François remettre les principaux soins de ses affaires à des Allemands, fust enfin despoüillé de sa Couronne, & finit sa vie en prison : Et Lothaire son petit Fils ne s'estant point rendu prudent par le malheur d'autruy, laissa l'Empire si foible & si fragile à son Fils, qu'il fut le dernier de la race de Charlemagne qui y commanda. L'Empereur Louis mesme ne se pust garentir qu'auec beaucoup de peine des conjurations faites contre sa Personne par ses propres Enfans, & par les Princes de l'Empire; parce qu'il auoit fait venir dans sa Cour Bernard Comte d'Espagne, & qu'il luy auoit donné le secret de ses affaires auec la charge de son Maistre de Chambre.

Enfin, pour abreger tous nos exemples en vn seul, rappellez en vostre memoire la fin tragique du Mareschal d'Ancre, & l'Arrest de la Cour de Parlement contre les Estrangers pour les exclure du Ministere; & prestez l'oreille aux murmures publics qui s'éleuent à tout moment contre le Cardinal Mazarin, dont on ne peut supporter la façon d'agir entierement contraire à celle de nostre Nation: Ie ne touche point à sa vie, ie la croy sans reproche, outre que sa dignité le met au dessus de toutes sortes d'atteintes : Ie ne veux pas dire comme le vulgaire, qu'il a emporté tous les deniers de France en Italie; qu'on ne voit que Loüis dans Rome, & que ses Compatriottes les ont nommez des Mazarins : Ie ne diray pas qu'il empesche la paix pour s'affermir pendant la guerre, & qu'il medite parmy nous des establissemens, dont la seule pensée fait peur à ceux qui ont de la peine à supporter vne domination Estrangere. Mais ie vous prie examinez sans passion chaque Courtisan en particulier, & au cas que tous ne crient & ne protestent qu'il espuise par ses longueurs la bourse de tous ceux qui font la cour, & la patience des plus sages, dites que ie suis vn meschant ; Ils vous aduoüeront, (ie n'excepte pas ses plus intimes amis) que la lenteur auec laquelle il fait du bien, rend ses ennemis ceux qui

le reçoiuent, parce qu'ils l'ont payé au double auant que de le receuoir: parce que les François croyent qu'on les oblige deux fois quand on leur donne promptement; Estans accoustumez à la façon de viure des Ducs de Luynes & de Richelieu, qui enuoyoient chercher les honnestes gens chez eux pour leur faire du bien, & qui preuenoient les desirs de ceux qui en meritoient. Que la difficulté qu'il y a à luy parler est ce qui a ruiné dans les cœurs de toute la Noblesse l'affection qu'on auroit iustement pour luy, si on le mesuroit par son zele pour le bien de l'Estat: En vn mot, les promesses generales qu'il fait à tout le monde, & l'inexecution dont tout le monde se plaint, sont les raisons qui le feroient rester despourueu d'amis & de creatures, si la Reyne cessoit vn iour d'auoir la confiance qu'elle a en luy, ou si le Roy deuenu Majeur prenoit d'autres brisées que sa Mere: hé! d'où vient tout cela sinon des mœurs de son païs, ausquelles voulant toûjours se tenir ferme, il se conduit par des voyes entierement opposées aux nostres.

Ie vous ay iustifié par les loix & par les exemples commẽt les Estrangers ont esté bannis du maniement des affaires publiques. Voicy succinctement les raisons sur lesquelles on leur en a donné l'exclusion.

La premiere (si ie ne me trompe) a esté celle qu'Aristote a rapportée, & S. Augustin apres luy, Que la difference des mœurs & du langage met la discorde entre les cœurs. *Le Prince Estranger* (dit vn de nos grands Docteurs) *voulant conformer les peuples aux mœurs & aux coustumes de son propre païs, & croyant que ce qui est honneste parmy les siens le sera & le doit estre dans l'Estat où il commande; non seulement il ne le corrigera, mais il le perdra:* Aussi c'estoit la plus grande loüange qu'on donnoit à l'Empereur Probus de ce qu'il cognoissoit les mœurs de toutes les Nations qui estoient dans son Empire. C'est pourquoy le meilleur de nos Historiens dit, que quand vn Estranger gouuerneroit tres-bien l'Estat, toutefois à cause de la difference qui sera entre son esprit, & les nostres, sa maniere de viure & celle des François, il donnera toûjours quelque sujet de plainte, estant impossible qu'il cognoisse particulierement la Republique qu'il conduit comme les Sujets naturels, & neantmoins cette cognoissance luy estant absolument necessaire auant toutes choses.

La seconde raison est, parce que iamais vn Estranger ne conduit l'Estat auec toute la passion qui se trouue dans vn Sujet naturel. Le plus grand de ses soins est, d'esleuer sa Maison, d'accumuler des tresors, & de faire sa retraitte quand il n'y aura plus rien à prendre dans vn Royaume. Les Conseillers, dit Thucydide, qui sont Estrangers

ne trauaillent iamais aux choſes qui regardent le ſalut public, ou ils ne ſont paſſionnez que pour leurs affaires particulieres ; ou s'ils reſoluent quelques choſes pour l'Eſtat, c'eſt ſans y apporter vne meure deliberation : c'eſt pourquoy les Politiques les appellent negligens & intereſſez, & croyent que les Sujets en receuront touſiours bien moins de graces & de bien-faits que des autres. Vn Prince (dit Tacite) inſtruit aux couſtumes Eſtrangeres pluſtoſt qu'en celles de ſon Royaume, ne ſera pas ſeulement ſuſpect aux Peuples, mais il paſſera touſiours pour faſcheux & peu bien faiſant : Et ce que cet autheur dit d'vn Prince, il le faut entendre eſgalement d'vn Miniſtre, parce que bien qu'il y ait de la difference dans le caractere, il n'y en a preſque point dans le pouuoir.

Cette authorité de Tacite me fait paſſer à la troiſieſme raiſon, qui eſt ; Qu'vn Eſtranger ne peut eſtre en ſeureté contre la deffiance du Peuple, ny contre la ialouſie des Grands, ſi premierement il ne ſe fortifie de Gardes, s'il ne diſpoſe des meilleures Places, s'il ne change les Magiſtrats, s'il n'engloutit les Charges ſeculieres & les dignitez Eccleſiaſtiques, s'il n'arrache les Citoyens de leurs biens, & s'il ne leur oſte leur credit pour donner tous les deux à des Eſtrangers : ſi en vn mot il ne ſe fait diuerſes creatures pour l'agrandiſſement deſquelles il fait abaiſſer tout le reſte, Et ces moyens ſont inſupportables au Peuple.

Enfin, c'eſt vne choſe honteuſe à vn Peuple qui ne manque pas de perſonnes capables du Miniſtere, de ſe voir ſouſmis à vn Eſtranger ; & comme lors que cette eſlection vient du Peuple elle luy eſt deſaduantageuſe, parce que c'eſt vne marque de ſa laſcheté & de ſon ingratitude, puis qu'il ayme mieux ſe ſouſmettre à vn Eſtranger qu'à vn de ſes Concitoyens : de meſme lors que le choix d'vn Eſtranger pour Miniſtre vient de la volonté du Prince, il eſt honteux à celuy qui le fait, & au Peuple qui le ſouffre ; parce que c'eſt vne marque preſque infaillible, que dans tout l'Eſtat il n'y a point d'homme ny aſſez ſage, ny aſſez intelligent pour s'en bien acquitter : ce qui eſt la plus miſerable condition & du Prince & du Peuple dans laquelle ils ſe puiſſent trouuer. Et les Scythes, quoy que Barbares, l'ont ſi bien recognu, qu'ils ne le pûrent celler au Grand Alexandre leur vainqueur ; comme le marque Herodote en ſon liure ſixieſme : *Bien que tu ſois* (luy dirent-ils) *plus fort que tous les autres, toutes-fois ſouuient-toy que perſonne ne veut ſouffrir la domination des Eſtrangers.*

FIN.